

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION 19/09/2019	L'an deux mille dix-neuf, mardi 24 septembre à 20 heures Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVEGUEN, maire
DATE DE PUBLICATION 27/09/2019	Etaient présents : MM. Claude DUMONT, Catherine DANIEL, Marie-France PUGET, Catherine BONNOUVRIER, Philippe CORTES, Isabelle COT
NOMBRE DE CONSEILLERS	Formant la majorité du conseil en exercice.
EN EXERCICE 12	Absents excusés : MM. Patrick MADI, Ana FAUVET, Jean FERLIER, Anick PERTUISOT, Alain PAVIOT
PRESENTS 07	Pouvoir : M. Patrick MADI à Mme Marie-France PUGET Mme Ana FAUVET à M. Robert de KERVÉGUEN M. Jean FERLIER à Mme Isabelle COT Mme Anick PERTUISOT à Mme Catherine DANIEL M. Alain PAVIOT à M. Claude DUMONT
VOTANTS 12	SECRETAIRE : Mme Marie-France PUGET

Ouverture de séance à 20 h 00.

Le maire, au nom du conseil municipal, adresse ses sincères condoléances à Sylvie Bringer pour le décès de son père, Monsieur Maurice BRINGER, dans sa 100^{ème} année, doyen de la commune et à Corinne Beaujean pour le décès de sa mère, Madame Jacqueline BEAUJEAN.

Le procès-verbal du 25 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

Projet de charte sur les produits phytosanitaires

Le maire remercie Monsieur Denis SARGERET, Président de l'union des syndicats agricoles du Vexin, et lui donne la parole afin qu'il présente le projet de charte bon voisinage.

Dans un souci du « bien vivre ensemble », la présente charte vise à favoriser le dialogue entre les habitants et les agriculteurs sous l'égide de municipalité et à répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture particulièrement à proximité des lieux habités et des établissements scolaires. Son objectif est aussi de formaliser l'engagement de l'ensemble des agriculteurs de la commune et des acteurs locaux à recourir aux bonnes pratiques de protection des cultures et à le faire-savoir.

Cette charte communale s'appuie sur la charte de bon voisinage en vigueur sur le département du Val d'Oise, co-signée par le Préfet, l'Union des Maires, le Conseil Départemental, la chambre d'agriculture de Région Ile de France et les syndicats professionnels FDSEA et JA de l'Ile de France.

Cette charte concerne les applications de produits phytosanitaires, y compris ceux utilisés en agriculture biologique, bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché.

Une discussion s'engage et Monsieur Denis SARGERET se veut rassurant sur les bonnes pratiques d'utilisation par les agriculteurs de Vigny visant à réduire l'impact des produits phytosanitaires sur l'environnement et les riverains en choisissant les mesures les plus adaptées.

Le conseil municipal remercie Monsieur Denis SARGERET pour ses explications et celui-ci quitte la séance.

Suivi des dossiers en cours

-Subvention sécurisation des écoles :

Monsieur le sous-préfet du Val d'Oise, par lettre du 12 juillet dernier, nous a fait savoir qu'en raison du contexte budgétaire très contraint, il était au regret de nous informer que notre demande de subvention au titre de la sécurisation des écoles n'a pas été retenue par le comité de pilotage.

Monsieur Claude Dumont fait savoir que les travaux vont être exécutés aux prochaines vacances scolaires.

-Maison Belhomme :

Les travaux de mise en sécurité prescrits par arrêté de péril imminent du 10 juillet 2018 sur la maison de Monsieur Belhomme située 11 rue de Rouen au Bord'Haut de Vigny ont été réalisés et l'arrêté de mainlevée de péril imminent a été pris le 5 août 2019.

Nous sommes toujours en attente d'un projet de réhabilitation de cette maison.

-Propriété des consorts Houillier :

Un courrier a été adressé le 8 août à Monsieur Claude Houillier au sujet de la parcelle et de l'immeuble situés 3 rue des saules laisser dans un abandon total.

Il lui a été demandé de nous faire savoir, avant fin septembre, les travaux qu'il compte engager afin de faire cesser les désordres susceptibles d'occasionner un risque pour la sécurité publique.

Sans réponse de sa part, une procédure de péril sera engagée avec désignation d'un expert pour évaluer le danger.

-Propriété des consorts André :

Le maire s'est manifesté auprès du mandataire judiciaire à la protection des majeurs de Madame Josette André au sujet de l'absence totale d'entretien et d'abandon de la propriété située 7 impasse du Cardinal. Cette propriété est en indivision et nous ne connaissons pas les coordonnées de toutes les personnes concernées. Cette maison ne présente pas de risque pour la sécurité publique mais une gêne certaine pour le voisinage.

-Vente du terrain du gymnase :

Nous sommes en attente de connaître la date du rendez-vous en l'étude notariale de Vigny pour régulariser la vente du terrain du gymnase.de Vigny

-Vente de la parcelle à la fibre optique :

Le rendez-vous est pris le 1^{er} octobre chez Maître Mateu, notaire à Magny-en-Vexin pour régulariser la vente de la parcelle rue de la vieille côte avec Val d'Oise fibre

-Trottoirs rue du général Leclerc :

Les trottoirs rue du Général Leclerc de la boulangerie à la galerie d'arts ont été refaits en pavés au mois d'août.

Le conseil municipal fait des compliments sur cette réalisation mais regrette que des camions stationnent sur ces trottoirs.

Le Maire précise que des potelets vont être posés dans le prolongement de ceux existants.

-Réfection du chemin des fontaines et du chemin de la fontaine aux malades :

La réfection du chemin des fontaines, de la rue Yves de Kervéguen au centre équestre et du chemin de la fontaine aux malades a été effectuée au mois d'août

Le maire invite le conseil municipal à emprunter le chemin de la fontaine aux malades.

Le chemin des fontaines reste en l'état un chemin avec une chaussée bien compactée. Il n'est pas fait pour supporter des poids lourds de 40 tonnes

Délibérations

Prêt complémentaire pour le financement de la réhabilitation du bâtiment de la Gaudière – délibération n° 2019_09_01 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'opération de transformation du bâtiment communal La Gaudière, situé 10 rue du Général Leclerc en 5 logements locatifs conventionnés a connu différents aléas techniques et financiers.

Durant la phase de démolition et suite aux différents sondages réalisés, il est apparu que certains ouvrages devaient être confortés, modifiés ou totalement rénovés.

Cela concerne principalement :

1. La réfection des planchers existants, dont les éléments de structure bois étaient cachés, soit par des faux plafonds, soit par des coffrages type fausses poutres.
2. Le remplacement et la modification de pièces de charpente et d'éléments de couverture.

Il s'agit d'aléas techniques qui ne pouvaient être prévisibles avant le démarrage effectif des travaux le 14 mai 2018.

Les sujétions techniques proposées par les entreprises, afin de remédier à ces aléas, ont donné lieu à des avenants aux marchés de travaux, entraînant des coûts supplémentaires.

Par ailleurs, compte tenu du volume découvert après enlèvement des anciens plafonds du logement 5 (situé au-dessus du porche), il a été décidé de réaliser une mezzanine d'une surface habitable de 7 m².

Enfin, le montage financier de l'opération a été réalisé en 2017. Il incluait une TVA au taux réduit de 5,5%, applicable dans le cadre des règles fiscales relatives à la livraison à soi-même (LASM) des logements sociaux locatifs (*loi de finance mise en place depuis 1997*).

En 2018, la loi de finance a relevé le taux réduit de TVA applicable dans le secteur du logement social de 5,5% à 10%. Le fait générateur est non pas, la date d'agrément de l'opération par l'Etat, mais la date à laquelle la livraison de l'opération (LASM) est effectuée. Cette augmentation a eu comme conséquence, une diminution de 34 475,19 € de TVA récupérable sur cette opération (valeur avril 2019).

Monsieur le maire rappelle le coût de cette opération	
Appel d'offre travaux et honoraires	636 268 € HT
Supplément de travaux	135 915 € HT
Moins values pour travaux non réalisés	- 6 868 € HT
Supplément assistance maîtrise d'ouvrage	18 957 € HT
Montant total de l'opération :	784 272 € HT
Surplus	178 004 € HT
Soit	+ 28%

Monsieur le maire ne conteste pas qu'il y a eu des aléas impondérables qui ne pouvaient être prévus, mais il a fait savoir à l'architecte et à l'assistant à maîtrise d'ouvrage son mécontentement considérant d'une part qu'en tant que professionnel ils auraient dû estimer les travaux de façon plus professionnelle et d'autre part, si la commune n'avait pas eu une surface financière suffisante pour couvrir un nouvel emprunt, les travaux auraient été stoppés.

L'ensemble de ces aléas rend nécessaire la réalisation d'un contrat de prêt complémentaire d'un montant total de 218 813,45 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de ne pas utiliser les fonds propres de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur Robert de KERVEGUEN, Maire, à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt composé de deux lignes de prêt pour un montant total de 218 813,45 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêt locatif social

Montant : 80 145,61 €

Durée totale : 40 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A + 1,06 %

Profil d'amortissement : amortissement déduit (intérêts différés)

Modalité de révision : simple révisabilité

Taux de progressivité des échéances : 0 %

Prêt locatif social complémentaire

Montant : 138 667,84 €

Durée totale : 40 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A + 1,06 %

Profil d'amortissement : amortissement déduit (intérêts différés)

Modalité de révision : simple révisabilité

Taux de progressivité des échéances : 0 %

Autorise Monsieur Robert de KERVEGUEN, Maire, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

Assainissement : modification du règlement pour les fuites d'eau chez les particuliers – délibération n° 2019_09_02 :

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal, par délibération n°2018_03_08 du 27 mars 2018, a approuvé la mise en application d'une procédure sur la facturation concernant la redevance d'assainissement en cas de consommations anormales des abonnés suite à une fuite d'eau.

Il convient d'apporter une modification à ce dispositif pour être plus précis sur la nature des fuites d'eau à prendre en considération.

Après avoir pris connaissance de ce nouveau dispositif, le conseil municipal approuve à l'unanimité sa mise en application.

Vente des parcelles chemin de Vernon – délibération n° 2019_09_03 :

Sur proposition du Maire, le conseil municipal est favorable à la vente à la SCI CEC, représentée par Monsieur et Madame Eric CORBEL, des locaux appartenant à la Commune de Vigny situés chemin de Vernon, parcelle au lieu-dit

« les Blanches Groues » cadastrée section ZD n°115 d'une contenance de 4 778 m² et parcelle au lieu-dit « le Clos Beau Pré » cadastrée section ZD n°169 d'une contenance de 5 048 m² moyennant le prix de 440 000 € (quatre cent quarante mille euros), conformément à l'avis des domaines négocié du 19 juillet 2019.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Robert de KERVÉGUEN, maire de Vigny, pour réaliser cette vente et à cet effet passer et signer tous actes et pièces et généralement faire le nécessaire.

Nomination de la rue du lotissement les Ormeteaux nord - délibération n° 2019_09_04 :

Monsieur le maire fait savoir que les travaux de viabilité du lotissement « le Clos des Ormeteaux » sont en voie d'achèvement et qu'il convient désormais de donner un nom à la voie desservant les lots de ce lotissement.

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, il est décidé d'attribuer le nom de rue Simone Veil à la voie de ce lotissement.

La rue Simone Veil sera à double sens de circulation.

La numérotation se fera numéro pair pour le côté droit et numéro impair côté gauche de la voie en montant.

La réception des travaux de VRD 1^{ère} phase est prévue demain à 11 heures.

Taxe d'habitation : vote du taux d'abattement :

En 1984 le conseil municipal a voté un abattement général à la base de 15 % sur la taxe d'habitation.

Dans le cadre de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation, les abattements ne seront pas repris dans le calcul des compensations.

Si la commune veut réintégrer cet abattement général à la base, il convient de prendre une délibération avant le 1^{er} octobre à défaut l'abattement à la base disparaîtra et ne sera pas compensé.

Monsieur le maire propose de maintenir l'abattement général à la base de 15 % sur la valeur locative moyenne des logements de la taxe d'habitation.

En effet, si nous devons supprimer cet abattement, la hausse pour chaque contribuable serait de l'ordre de 65 € calculée sur les bases de la taxe d'habitation 2018 et représenterait une enveloppe globale de 26 073 € au profit de la commune.

En 2023, lors de la suppression de la taxe d'habitation, la commune recevra une compensation équivalente au produit de la taxe d'habitation perçue à ce jour avec l'abattement à la base (251 107 € en 2018).

Compte tenu des explications du maire, le conseil municipal est favorable au maintien de l'abattement général à la base de 15 % sur la valeur locative moyenne des logements de la taxe d'habitation.

Travaux réalisés et en cours – rapporteur : Claude Dumont
--

Bâtiment de la Gaudière : Joao Morais a rénové l'intérieur des dépendances à moindre frais (local poubelles et vélos). Les travaux dans les logements sont en voie d'achèvement. A partir du 1^{er} octobre, il sera appliqué des pénalités de retard. La livraison est prévue pour le 15 octobre. Il y a lieu de prévoir une date pour l'inauguration en accord avec le président du PNR avec en même temps une journée portes ouvertes.

Le maire donne connaissance et commente le tableau concernant le récapitulatif des travaux, honoraires et financement de cette opération.

Il y aurait lieu de voir si le 1^{er} emprunt pourrait être négocié, Madame Catherine Bonnouvrier se charge de regarder le contrat.

Pour répondre à Philippe Cortes, la TVA n'est pas comprise dans le financement des travaux.

Aire de jeux au stade : Les jeux ont été renforcés et ont fait l'objet d'un entretien avant une vérification des installations et équipements par un bureau de contrôle. Le tourniquet a été démonté car défectueux. Il y a lieu de voir s'il peut être réparé ou s'il faut envisager son remplacement.

Jardin de la mairie : deux rampes ont été posées au niveau des marches extérieures par mesure de sécurité.

Déchets verts : un portail a été mis en place pour fermer le terrain où les employés communaux entreposent les déchets verts.

Ecole maternelle : à la suite de l'incendie derrière l'école maternelle au niveau des poubelles, un portail va être commandé et les huisseries vont être réparées.

Poste : Des fleurs ont été mises dans les bacs devant la poste. Prochainement, l'entrée du logement et la porte du local communal vont être repeintes. Les locataires vont pouvoir entreposer leurs bacs de tri sélectif et d'ordures ménagères dans la cour de la poste.

Conteneur à verre et relais : l'emplacement pour accueillir le conteneur à verre et le relais va être aménagé rue de la vieille côte.

Ecole – rapporteur : Catherine Danel

Effectifs scolaires : 183 élèves mais de nouvelles inscriptions sont attendues dans l'année.

Toutes les classes sont à double niveau

Petite section/moyenne section – classe de Mme Catherine Dartois : 28

Moyenne section/grande section – classe de Mmes Marceline Cere et Marine Gomez en alternance car en formation : 27

Grande section/CP – classe de Mme Fabienne Barbier : 26

CP/CE1 – classe de Mme Mathilde Nicolaou : 25

CE1/CE2 – classe de Mme Aurélie Pardot-Jacques : 26

CE2/CM1 – classe de M. Olivier Bonnier: 25

CM1/CM2 – classe de Mme Lydie Bour : 26

Une nouvelle directrice : Mme Aurélie Pardot-Jacques, première année de direction, l'année dernière directrice adjointe à Herblay.

Projets d'école :

- Aménagement du jardin de l'école en potager avec l'intervention de Sophie Pailla pour les classes de CP-CE1 et CE2.
- Travail sur l'écologie et le recyclage pour les classes de maternelles et CP
- Séances de cinéma dans la salle des fêtes de Vigny dans le cadre du festival du cinéma
- Les classes de Olivier Bonnier et Lydie Bour ont un PACTE (projet artistique et culturel en territoire éducatif) avec 3 classes du collège, Écran VO étant le partenaire (animaux dans les fables, marionnettes)
- Participation des classes de Olivier Bonnier et Lydie Bour au Festival Césarts le 27 septembre.

Projet d'expérimentation numérique dans les écoles du Val d'Oise pris en charge par le Département, adhésion de l'école de Vigny à ce projet (les parents et enfants vont pouvoir se familiariser avec un espace numérique de travail avant l'entrée au collège : cahier de liaison, agenda, échanges d'information, messages flash,...)

Activités : musique avec un intervenant du SIMVVO, comme l'an dernier M. Eric Halter – Piscine pour tous les primaires avec une répartition sur deux périodes. Problème de transport : nombre de places et horaires non respectés.

ATSEM : Béatrice Fouques, Laurence Flamand et Aurélie Sabathes en remplacement du congé de maternité de Céline Carrette.

Garderies : les horaires sont inchangés et toujours très fréquentées, l'opération Ludobulle a été reconduite.

Études : assurées par deux enseignants et une personne de VIE.

Cantine : énormément d'enfants, augmentation générale constatée dans toutes les écoles de la CCVC. Tous les enfants doivent être acceptés même ceux dont un des parents est à la maison (règlement CAF). Application plus stricte du règlement. Musique douce en fin de repas pour les primaires et début de repas pour les maternelles.

Transport scolaire : dans le cadre du SIRS pour les élèves de Théméricourt, Guiry-en-Vexin et Vigny dont le domicile est le plus éloigné.

Entretien des locaux : Brigitte Eyraud pour l'école primaire et un employé de la société LNCS pour l'école maternelle.

Activités périscolaires : théâtre le vendredi soir pour les élèves du primaire en deux groupes (32 élèves) animé par un intervenant de la compagnie UVOL de Saint Ouen l'Aumône.

Commission petite enfance de la CCVC - – rapporteur : Catherine Danel

Catherine DANEL a assisté à la réunion de la commission petite enfance le 11 septembre.

Il y a actuellement :

- 9 centres d'accueil : Ableiges – Boissy l'Aillierie – Chars – Commeny – Haravilliers – Marines – Nucourt - Seraincourt et Us
- 5 crèches : Boissy l'Aillierie – Haravilliers – Le Perchay – Marines – Seraincourt.

Il y a deux types de locaux :

- Les locaux dédiés dont l'activité consiste exclusivement à réaliser la compétence
- Les locaux non dédiés dont l'activité est partagée avec une école ou une autre activité pour réaliser la compétence. La crèche du Perchay va déménager dans les locaux de la CCVC au Bord'Haut de Vigny avec une ouverture prévue en 2021.

La commune de Vigny accueille depuis septembre le RAM (relais d'assistante maternelle) la bougeothèque et le LAEP (lieu d'accueil enfants parents) le vendredi matin dans la salle aux miroirs.

Plan de redéploiement de la direction départementale des finances publiques

Le maire s'est entretenu le 14 août avec Madame Sophie MAHIEUX, directrice départementale des finances publiques du Val d'Oise sur le projet d'une nouvelle organisation des services de la DDFIP.

Ce dossier de réorganisation territoriale de la DDFIP a également été présenté lors de la réunion du conseil d'administration de l'Union des Maires du Val d'Oise le 17 septembre.

Le trésor public de Marines va fermer en septembre 2020 avec le transfert des équipes vers Magny-en-Vexin pour les collectivités et pour les contribuables à Cergy.

Un réseau de proximité va être mis en place avec des conseillers pour les collectivités territoriales qui auront leur bureau à la CCVC et à la CC Val de Seine

La MSAP (maison de service au public) de Vigny deviendrait MFS (maison France Service) à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les MFS accueillent l'ensemble des partenaires suivants : CAF, CNAV, CPAM, MSA, maisons de justice et du droit, pôle emploi, DDFIP, la poste.

M. Robert de Kervéguen doit rencontrer M. Verdoncq de la direction régionale de la poste très prochainement à ce sujet.

Projet d'acquisition d'une parcelle rue de Gisors

Dans le cadre du projet de réaménagement du hameau du Bord'Haut de Vigny, le maire propose de faire l'acquisition de la partie non cultivée de la parcelle cadastrée section ZA n°4 accessible pour la rue de Gisors (partie située en zone UA au PLU) appartenant aux conjoints VAN EGROO. Il pourrait être créé à cet emplacement une aire de stationnement pour une dizaine de voitures.

Contact a été pris avec le notaire de l'indivision VAN EGROO et nous sommes en attente de sa réponse.

L'avis des domaines a été sollicité mais ne nous est pas encore parvenu.

Il est évoqué également le terrain privé non construit dans la rue des Anciens Combattants où 4 ou 5 voitures pourraient stationner.

Plan vélo département du Val d'Oise – rapporteur : Claude Dumont

Le département du Val d'Oise a présenté son projet de plan vélo lors de la réunion du 11 septembre à laquelle Claude Dumont a participé.

Le Vexin est principalement concerné par le vélo loisir avec un territoire qui y est particulièrement favorable.

L'objectif du Plan vélo est de favoriser l'usage du vélo, de travailler sur la base des aménagements existants et des projets puis d'intégrer des propositions et intentions d'aménagement afin d'assurer une cohérence globale notamment dans la continuité des itinéraires.

Ingerop étudie le projet pour le département.

Cette réunion avait pour objectif d'échanger sur les politiques locales en faveur du développement du vélo, sur les projets et sur les besoins des cyclistes.

Plusieurs axes ont été évoqués :

- Points principaux : desserte des lycées, collèges, gares, aires de stationnement et de covoiturage
- Etudier des circuits sans expropriation et sécurisés.

Commission environnement, patrimoine et urbanisme – rapporteur : Isabelle Cot

Journée du patrimoine le dimanche 16 septembre : une soixantaine de personnes ont participé à la visite commentée sur les hommes célèbres de Vigny à la grande satisfaction de tous. Un grand merci à nos orateurs, Messieurs Jean Ferlier, Bernard Devillers et Jean Jolivard qui ont animé le parcours avec leurs anecdotes.

Château de Vigny le samedi 21 septembre

Ce château qui n'était plus ouvert au public depuis 1992, a suscité un véritable engouement. C'est entre 3 500 à 4 000 personnes qui sont venues se promener dans le parc et visiter les pièces qui étaient ouvertes.

Les anciens témoignent le 16 novembre de 16 h à 18 h dans la salle des fêtes sur le thème « événements et anecdotes de Vigny sur la période 1940-1950 ». Le collège de Vigny sera associé à cette manifestation.

La commission se réunit le 2 octobre pour finaliser l'organisation de cette manifestation.

Informations diverses

SIMVVO :

M. Robert de Kervéguen a assisté à la réunion du comité syndical du SIMVVO le 1^{er} Juillet.

Le projet initié par le conseil départemental du Val d'Oise est de dissocier les communes de Champagne-sur-Oise, Parmain et Presle du SIMVVO pour les faire se rapprocher de Persan et de son conservatoire. Ce projet a été mené dans un désir d'harmonisation en termes d'unité territoriale sur le territoire du Val d'Oise. Les activités du SIMVVO seraient recentrées sur le seul territoire rural du Vexin.

La CCVC devra donc se prononcer sur :

- le retrait des communes de Champagne-sur-Oise, Parmain et Presles, le SIMVVO ayant accepté ces retraits en réunion du 1^{er} juillet
- la modification des statuts tenant compte des retraits des 3 communes, l'extension des conventions aux communes non-adhérentes, des modifications sur le budget. Les nouveaux statuts entreraient en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

TRAVAUX SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES :

Nous sommes en attente du projet d'aménagement sur la R.D.51e au Bord'Haut au niveau de l'intersection avec la rue Roland Vasseur et de l'entrée côté du château d'eau.

Le Département va reprendre le marquage au sol au mois d'octobre de tous les passages piétons effacés hors agglomération sur la RD 169 au niveau de la RD 14 dès que la couche de roulement sur la RD 169 depuis la fin de l'agglomération jusqu'au giratoire avec la RD 51^e sera effectué.

La totalité du giratoire va être repris ainsi que les bretelles d'accès et de sortie de la RD 14.

DELIVRANCE PASSEPORTS ET CNI :

Il est fait part de la lettre de la Préfecture du Val d'Oise du 21 août qui se plaint des délais trop longs pour la prise de rendez-vous pour faire un passeport et une carte nationale d'identité et d'un taux d'utilisation de dispositif de recueil faible voire très faible.

Des renseignements vont être pris sur le logiciel préconisé pour la prise des rendez-vous.

BILAN DE LA FETE DU 29 JUIN :

Le maire donne connaissance du bilan financier de la fête du 29 juin :

Montant budgété : 35 000 €

Dépenses : 27 960 €

Recettes : 23 271 €

Fonds propres : 4 689 €

M. Robert de Kervéguen rappelle que les sommes récupérées du comité des fêtes de Vigny, soit 16 610,15 €, ont servi en partie à financer les fonds propres de la commune.

Afin de remercier les bénévoles qui ont participé à l'évènement, il est proposé de les inviter le vendredi 8 novembre à 19 h 30 dans la salle des fêtes de Vigny autour d'un apéritif dinatoire.

Le maire remercie Catherine Bonnouvrier de s'être chargée de l'organisation de ce dîner sous forme de buffet.

Il sera fait appel à un traiteur et il sera demandé à Brigitte Eyraud et Christelle Ravoisier d'être présentes uniquement pour le service.

INAUGURATION DU CAMPUS :

Le vendredi 20 septembre dernier, il a été inauguré le campus Vigny et célébré les 20 ans de la société Add-On Consulting.

Une belle réception et la commune de Vigny ne peut que se féliciter de compter ces entreprises sur son territoire.

POINT SUR L'INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE :

Il est donné connaissance du mail de M. Armand Dedieu qui nous donne des informations sur l'installation de la fibre sur le territoire de la CCVC au 1^{er} septembre.

La commune de Vigny est couverte à 70 %.

Il est proposé de faire une étude pour équiper la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire passe la parole aux membres présents.

Madame Catherine Danel fait savoir que dans le cadre de la 18^e fête du cinéma d'animation, la caravane ensorcelée propose le samedi 19 octobre de 10 h à 12 h 30 des séances gratuites et la possibilité de découvrir le cinéma d'animation ou le format du court métrage. Elle stationnera sur le parking de la mairie et pourra accueillir 40 personnes dans la caravane.

Elle sera la veille à l'école.

Madame Catherine Bonnouvrier rappelle la nécessité d'engager une action pour l'élagage des arbres dans la rue Marie.

Monsieur Jean Jolivard, dans l'assistance, se félicite du beau trottoir réalisé rue du Général Leclerc mais craint que les fruits des arbres de la propriété du n°6 de la voie tombent sur ce trottoir ce qui le rendrait glissant et ferait des tâches.

Il va être demandé aux propriétaires d'élaguer les arbres à hauteur du mur.

La séance est levée à 23 h 30.